26me Année N° 2289 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Vendredi 27 Janvier 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 26 JANVIER 1882

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental)	25 JAN.	26 JAN.
3 0/0	82 35 »/»	82 35 »/»
3 0/0 amortissable	82 10 »/»	82 30 »/»
Amortissable nouveau	00 00 »/»	00 00 »/»
4 1/2 0/0	111 00 »/»	111 00 »/»
Emprunts 5 0/0	113 40 »/»	113 50 »/»

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Cannissié et Cie

	25 JAN	26 JAN.
3 0/0	82 15	82 12
3 0/0 amortissable	82 60	82 00
3 0/0 amortissable nouveau	82 00	82.00
5 0/0	113 50	113 45
Banque de France	5000 00	50 0 00
Banque d'Escompte	000 00	750 00
» Hypothécaire	000 00	000 00
» de Paris	1125 00	1110 00
Foncier Algérien	000 00	000 00
Foncier de France	1560 00	1535 00
Mobilier	620 00	000 00
Générale	705 00	700 00
Union	1150 00	1110 00
Suez	2000 00	1950 00
Unifiée	000 00	322 00
Italien	86 00	85 60
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	530 00	500 00
Banque ottomane	720 00	720 00
Chemins espagnols	725 00	700 00
Chemins autrichiens	610 00	615 00
Lombards	250 00	252 00
Nord d'Espagne	595 00	585 00
Saragosse	495 00	480 00
Panama	510 00	510 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES
Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Gry nous transmettent :

Havre, 26 janvier.
Ventes 300 b. Marché soutenu.
Liverpool, 26 janvier.
Ventes 8,000 b. Marché calme.
New-York, 26 janvier.
New-York, 11 15/16.
Recettes 12,000 b.
New-Orléans low middling 85 »/».
Savannah » » 82 »/»

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain.

Cours de clôture	Comptant 25 JAN.	26 JAN.
3 0/0	00 00	00 00
3 0/0 amortissable	00 00	00 00
3 0/0 amortissable nouveau	00 00	00 00
3 1/2 0/0	00 00	00 00
4 0/0	00 00	00 00
Banque de France	5100 00	5025 00
Foncier	1565 00	0000 00
Crédit Général Français	740 00	730 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	500 00	500 00
Mobilier Espagnol	715 00	000 00
Banque Ottomane	725 00	720 00
Est	750 00	745 00
Midi	1210 00	1190 00
Lyon	1635 00	1600 00
Nord	2025 00	2000 00
Orléans	1260 00	1265 00
Ouest	800 00	800 00
Gaz Parisien	1530 00	1520 00
Cie Générale Transatlantique	530 00	550 00
Suez	2000 00	1950 00
Omnibus	1600 00	1590 00
Panama	520 00	000 00
Florin or 4 0/0	76 50	77 50
Hongrois 6 0/0	97 00	98 00
Egypte 6 0/0	315 00	315 00
Italien 5 0/0	85 75	00 00
5 0/0 Russie 77	86 50	87 00
Turc	11 30	11 25

Bulletin du Jour

La crise parlementaire est toujours à l'état aigu, et les médecins consultants sont loin d'être d'accord sur la façon dont elle se terminera. L'accès se calmera-t-il ? Y aura-t-il détente dans les nerfs des malades succombaront-ils à leur surexcitation ?

Dans tous les cas, les empiriques n'auront pas fait défaut. Celui-ci conseille à la Chambre de voter la révision limitée; cet autre insinue à M. Gambetta, que si le Parlement cède sur ce point, il fera sagement d'abandonner le scrutin de liste. Mais la majorité semble hésiter à sacrifier les idées de sa commission, et M. Gambetta se montre intraitable dans sa volonté. Il exige absolument le rétablissement du scrutin de liste, et il le veut avec l'opiniâtreté obstinée d'un enfant qui demande à cor et à cris à sa mère la lune qu'il voit réflétée dans un seau d'eau.

Dans un article remarquable que publie le *XIXe Siecle*, M. About démontre en effet, que les députés ne céderont pas sur les modifications électorales qu'on leur veut imposer, et il en indique les raisons avec netteté. L'ancienne Chambre n'avait aboli le scrutin uninominal qu'à huit voix de majorité : mais, dans la Chambre actuelle, il y a au moins cent élus nouveaux qui ne sont pas engagés par un vote précédent, et ce sont ceux-là qui se montrent particulièrement hostiles au projet du président du conseil. D'où provient ce parti-pris, cette résolution inébranlable ?

C'est répond M. About, que le scrutin de liste peut paraître une arme dangereuse entre les mains d'un homme de volonté peu flexible et qui en possède le maniement. Et M. Gambetta, depuis longtemps, a fait ses preuves comme grand électeur.

En 1881, il paraît, c'est encore le *XIXe Siècle* qui nous l'apprend, que « M. Gambetta s'érigea lui-même tout seul en comité électoral. » On sait que cet essai de pouvoir personnel fut suivi de la « formation d'un ministère composé de *copains* de valeur inégale, et de la nomination scandaleuse de fonctionnaires plus attachés à la personne du maître qu'à la Constitution du pays. » Ces allures dictatoriales effraient la majorité. Les députés se disent qu'aux prochaines élections M. Gambetta ne livrera point au hasard la rédaction des listes, et que, d'ici là, le scrutin plurinominal rétabli, leurs votes, leurs propos seront soigneusement enregistrés, et que leur moindre tentative pour échapper à ce vasselage parlementaire fera rayer leur nom.

L'intérêt personnel est en jeu, et c'est là le danger pour M. Gambetta. Il aurait pu avoir raison des principes, mais toute son éloquence et son habilete réussiront-elles à faire taire les égoïsmes ? Quoi en soit, s'il quitte le pouvoir, il promet de laisser de la besogne à la Chambre, car *Paris* nous a annoncé « qu'il déposerait alors tous les projets de loi qui ont été préparés par le cabinet. » Mais, s'il les dépose, c'est qu'apparemment il croit les réformes qu'ils contiennent réalisables. Et alors pourquoi affirme-t-il depuis deux mois qu'il ne peut rien faire avant que le scrutin de liste ait été rétabli dans la Constitution ?

Nous avons raconté, d'après le *Times*, que les négociations entre MM. Gambetta et Rouvier et lord Lyons étaient en très-bonne voie; mais au moment de signer, jeudi, le texte des concessions offertes par la France, M. Gambetta aurait appris l'élection de la commission des Trente-Trois, qui mettait la durée du cabinet en question. Il aurait alors retardé la continuation des négociations. La *Vérité* croit pouvoir ajouter aux informations du journal de la Cité que la signature du traité de commerce sur les bases proposées par l'Angleterre a toujours été subordonnée à l'adoption du scrutin de liste par le Parlement français. « L'échec de M. Gambetta étant assuré, dit ce journal, et le gouvernement anglais ayant ainsi perdu l'espoir de voir accepter ses conditions, la Trésorerie vient d'envoyer à l'administration supérieure des douanes anglaises l'ordre de dresser, tout autre travail cessant, le tableau des pertes probables que ferait subir au commerce anglais l'application du tarif général français et un tableau indiquant les augmentations nécessaires pour imposer aux exportations françaises des charges correspondantes. »

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

Ce n'est pas sans raison qu'on répète quotidiennement que Paris est le véritable cerveau de la France; non sans doute que la population indigène y soit intellectuellement supérieure à celle de la province, mais parce que les hommes qui se sentent quelque valeur y accourent de toutes les parties de la France et de l'étranger, s'y rencontrent, et de ce contact permanent se dégage comme un fluide électrique qui donne l'essor aux facultés et en triple la puissance.

Il serait donc aisé aux Parisiens de se donner un Conseil municipal composé d'hommes appartenant à toutes les branches des connaissances humaines, et formant une assemblée assurément bien supérieure à la Chambre des députés actuelle.

Mais non: la politique déborde là comme partout, plus que partout ailleurs. Ce qu'il faut aux Parisiens, ce ne sont pas des sommités industrielles, commerciales, artistiques, scientifiques ou littéraires, ce sont des énergumènes, des revenants de la Commune de 1871, des individus livrés aux utopies sociales les plus insensées.

On devine comment, avec un pareil système, doivent être menées les affaires de la capitale: on comprend comment il se fait que, malgré les flots d'or qu'y versent la présence du gouvernement et des administrations, l'affluence des riches étrangers de tout l'univers, une industrie de luxe prospère et un commerce florissant, la ville de Paris se trouve aussi prodigieusement endettée, et que les impots de toute nature y soient aussi lourds. Mais rien ne corrige le Parisien, qui continue à élire, sans souci de ses intérêts immédiats, les farceurs qui lui débitent le plus de sornettes.

Aujourd'hui, le Conseil étant à peu près exclusivement composé de communards, les plus malins, pour se distinguer, ont tâté d'une corde nouvelle.

C'est sur la religion que la municipalité de Paris dirige maintenant ses foudres.

Nous avons dit hier quelques mots de la dernière séance; pour se faire une idée du degré d'aberration auquel en est arrivé la municipalité en cette matière, nous croyons devoir y revenir encore une fois.

Le président, M. Engelhard, cet individu qui fit si tristement parler de lui, il y a quelques années, a ouvert la séance par un éloge de M. Hérold.

« Enumérer, s'est-il écrié, les services rendus par M. Hérold à la ville de Paris, je ne saurais le faire; vous en avez gardé le souvenir. » Moins heureux que les membres de la municipalité parisienne, nous n'en avons gardé aucun souvenir, et il est fâcheux que, pour nous rafraîchir la mémoire, il ne nous les ait pas cités: mais il donne lui-même les motifs de son silence..... Il *ne saurait* le faire. Et il ajoute : « Pendant la durée de l'Empire, il a soutenu le bon combat. Il était de ceux qui pensent que la morale est indépendante de la religion et que, pour vivre honnêtement, il n'est pas nécessaire de croire aux vieilles fables de la superstition. » Que M. Engelhard, dont l'intelligence n'atteint pas les limites du médiocre, n'admette pas Dieu, cela n'a rien qui nous puisse surprendre. Nous pourrions lui demander sur quelle base peut s'appuyer la morale en dehors de la religion; pourquoi, s'il n'y a pas de vie future, si le bien n'est pas récompensé en un autre monde, l'homme ne prendrait pas pour loi unique l'égoïsme le plus absolu; pourquoi il ne jetterait pas au panier le courage, le dévouement à ses semblables, l'abnégation, tous les grands sentiments, en un mot, qui font l'homme de bien et qui constituent pour M. Engelhard les *Fables de la superstition*. (Pourquoi pas, la *superstition des Fables ?*)

Mais cet illustre personnage ne se pique pas plus de science philosophique que de connaissances grammaticales, et nous nous bornons à constater qu'il est permis, sous le régime actuel, de proférer contre la religion les plus grossières injures, alors que la loi défend formellement toute attaque contre un culte reconnu par l'Etat ; hâtons-nous d'ajouter que le chef de parquet qui se permettrait de traduire de ce chef un individu quelconque devant la justice, serait immédiatement révoqué. « Les actes de M. Hérold, ajoute l'orateur, ont été en parfaite harmonie avec ses convictions : Il a opéré la sécularisation de nos écoles communales. » Au fond, c'est là tout le bilan du bien qu'a fait ledit M. Hérold.

Quant à M. Floquet, le nouveau préfet de la Seine, M. le président ne pouvait manquer de lui jeter aussi quelque encens à la figure. « Nommé député en février 1871, il a refusé de s'associer aux mesures de rigueur prises contre Paris, et il a accompli un grand devoir en venant s'enrôler dans la *Ligue des droits de Paris*, pour tenter de suprêmes efforts de conciliation. » (Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.) On voit à quoi se réduisent les services de M. Floquet. Il a fait acte de courage, non naturellement contre l'ennemi de la patrie (ce n'était pas l'usage des vrais citoyens de ce temps-là), mais bien en prenant le parti des insurgés de la Commune, qui se battaient contre la France, contre nos vieilles troupes encore couvertes de cicatrices, et ce, pendant que les Prussiens montaient la garde en vue même de Paris. Cette bravoure lui est d'ailleurs familière; n'avait-il pas déjà eu le courage d'insulter, sur les marches du Palais-de-Justice, l'Empereur de Russie, notre hôte ?

M. Floquet prend la parole et renchérit naturellement sur les éloges décernés à M. Hérold, mort en athée.

Comme nous le disions hier, voilà donc le représentant du gouvernement qui recommande aux citoyens cet exemple *éclatant* d'irréligion, donné par un haut fonctionnaire. Que n'eussent pas dit ces mêmes hommes si, sous les régimes antérieurs, un préfet avait recommandé aux fonctionnaires la fidélité aux pratiques religieuses: comme ils l'eussent accusé d'intolérance et tancé vertement !

Puis l'orateur parle de son dévouement à ce peuple de Paris, *trop souvent calomnié* ou *tenu en suspicion* (très bien) *et vis-à-vis duquel la confiance sera toujours la meilleure règle de conduite*. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs). Elle est jolie la confiance que l'on doit attendre de ce peuple de Paris, auquel nous devons toutes les révolutions; qui, conduit par des tribuns sans mandat, dispose des destinées de la France entière et l'expose périodiquement aux plus grandes périls. Si Launay, gouverneur de la Bastille, n'avait point eu confiance dans ce peuple là, il n'eût pas été assassiné, avec les Invalides qui constituaient la garnison du château; et l'on en peut dire autant de toutes les secousses qui se sont produites depuis lors, jusqu'en 1871, date néfaste, à laquelle une absurde confiance dans le peuple de Paris rendit possible la Commune. Les Américains, qui mieux que nous comprennent la liberté, n'ont eu garde de choisir pour capitale la *Ville Impériale*, New-York; ils l'ont placée dans une petite localité bien tranquille, à Washington. Nous ne pouvons nous empêcher de sourire, en même temps que de trembler, en entendant parler de la sorte le préfet de la Seine, quand tout récemment encore, à l'anniversaire de la mort de Blanqui, nous avons entendu l'émeute gronder sourdement aux alentours du cimetière Montmartre, dans ces mêmes rues où s'agitait la foule à la veille de la chute de l'Empire, en une circonstance analogue: Il s'agissait cette fois de Baudin. Peut-il répondre de demain, M. le préfet de la Seine ? Le gouvernement actuel possède-t-il seulement cette force dont disposait Napoléon III s'écriant : « L'ordre, j'en réponds ! »

L'orateur passe rapidement sur les différents travaux de la ville, projetés ou en cours d'exécution, et n'insiste que sur la reconstruction de l'*Hôtel-de-Ville*, démoli par ceux-là même qui l'écoutent ou par leurs amis; il termine, cela va sans dire, par une profession de foi démocratique et se retire au bruit flatteur des applaudissements.

En résumé, on voit que pour être bien vu dans ce monde là, pas n'est besoin de s'exténuer à défendre les intérêts dont on a la garde : les professions de foi démagogiques et anti-religieuses suffisent.

Après tout, ce sont les Parisiens eux-mêmes qui seront les premières victimes de leur stupidité :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi,

ce qui, traduction libre, veut dire en bon français :

Ce sont les conseillers municipaux qui gaspillent les deniers publics et font les sottises ; ce sont les contribuables qui les paieront.

Bulletin Economique

La Marine Française et le Port de Dunkerque

Sans nous arrêter à de longues considérations restrospectives, sur l'étendue et l'heureuse disposition du littoral français, signalé par Strabon il y a déjà bien des siècles, nous pouvons dire que jamais la France n'a été, dans les temps anciens, une puissance maritime, malgre la prospérité bien connue de Massilia. De graves événements historiques l'empêchèrent pendant toute la durée du moyen-âge de participer au grand mouvement commercial qui enrichit à cette époque les républiques italiennes de Venise, de Gênes, de Pise, de Raguse etc.

A l'avènement des temps modernes, nos guerres intérieures ne nous permettent pas davantage de prendre notre part de l'opulent trafic auquel donnent lieu la découverte du nouveau Monde et la nouvelle route des Indes trouvée par Vasco de Gama.

Les Portugais, les Espagnols, les Hollandais et enfin les Anglais, accaparent successivement l'intercourse transocéanique, et ce n'est que sous Louis XIV que la France, enfin calme et prospère, se trouve en situation d'entrer dans la lice maritime et de déployer sur les mers son pavillon jusqu'alors à peu près inconnu.

Tous les corps de métiers étaient organisés en maîtrises et jurandes, jouissant de certains privilèges et soumises en revanche à certaines charges. Un homme de génie, Colbert, créa l'inscription maritime, qui accordait aux inscrits le monopole de la navigation et de la pêche, assurait à leurs familles des secours incessants, en leur imposant l'obligation de servir, en temps de guerre, sur les vaisseaux du Roi. Ce régime, admirablement adapté aux besoins de l'époque, porta immédiatement ses fruits et la France ne tarda pas à pouvoir lutter à armes égales contre toutes les marines rivales. Après bien des vicissitudes glorieuses pour notre drapeau, la France étaiten 1789 la première puissance maritime du globe. Militairement, elle venait de vaincre l'Angleterre ; commercialement, son tonnage était légèrement supérieur à l'Angleterre et de beaucoup à celui de la Hollande. L'Espagne et le Portugal ne comptaient déjà plus.

Survient la Révolution, qui supprime les maîtrises et jurandes, perd les possessions d'outre-mer avec le mot fameux : *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*, et maintien l'inscription maritime.

En 1815, nous ne possédions plus que des colonies sans importance, et 24 ans de guerres maritimes avaient anéanti nos relations commerciales et maritimes. Le premier Empire avait légué à la Restauration un matériel naval considérable, appelant un personnel que seule pouvait fournir l'inscription maritime, laquelle fut donc maintenue et conservée également sous Louis Philippe, en 1848, et sous le second Empire.

Mais l'inscription maritime, excellente sous l'ancien régime, n'était plus en rapport avec les institutions actuelles : les charges s'étaient aggravées, les avantages s'étaient évanouis.

Cependant en 1870, la France tenait encore, au point de vue maritime, le troisième rang dans le monde.

Elle venait immédiatement après l'Angleterre et les Etats-Unis.

La République, en France, a achevé de démocratiser la société, et les marins, nous voulons dire les inscrits, sont restés arbitrairement soumis à des charges exceptionnelle ils sont demeurés en dehors du droits commun, toujours exposés à la levée, à l'embarquement sur les vaisseaux de l'État.

Qu'est-il résulté de cet état de choses ? C'est qu'il n'y a plus eu à se faire inscrire que des hommes pauvres et sans instruction, appartenant aux dures populations du Nord-ouest.

Nul Français ne pouvant naviguer, sans s'exposer à servir un temps indéterminé sur les navires de guerre, les deux grands capitaux nécessaires à l'exercice des professions maritimes, l'argent et la science des choses de la mer, désertent cette branche d'industrie : *D'où il résulte que les capitalistes ne connaissant pas la mer, n'osent y aventurer leur fortune et que, les marins n'ayant pas de capitaux ne peuvent se faire armateurs*. Depuis 1815 on a à diverses reprises cherché les causes de notre infériorité maritime qui se sont toutes résumées en ces deux mots :

Nous défions qu'en dehors de l'institution maritime, on nous trouve une raison sérieuse, de nature à expliquer notre infériorité toujours croissante,

Toujours croissante, avons-nous dit, et l'expression n'est que trop juste.

En 1870 notre marine était la trosième du monde; nous n'avons, depuis lors, cessé de dégringoler périodiquement, et nous n'occupons plus que le sixième rang.

Voici en chiffres ronds la situation respective des principales puissanees maritimes du globe.

Angleterre	6.000,000	tonneaux.
Etats-Unis	2,600,000	—
Allemagne	1,340,000	—
Norwège	1,200,000	—
Italie	1,100,000	—
France	930,000	—

Et encore arriverions-nous à un total plus désolant, si nous ne faisions pas entre en ligne de compte la navigation subventionnée de la grande pêche et des compagnies à vapeur postales.

Nous viendrions alors, pour la navigation libre d'intercourse, après l'Espagne et la Hollande.

Un fait certain, c'est qu'au point de vue maritime, nous sommes, Turquie à part, le dernier peuple de l'Europe, si l'on prend pour unité de calcul la quantité proportionnelle de frêt français, importations et exportations réunies, transporte sous pavillon national et étranger.

Prenons, par exemple, le port de Dunkerque. Ouvrant au hasard le premier journal venu de cette localité, nous y trouvons que sur 31 navires entrés ou sortis, arrivant d'un port étranger ou s'y rendant, on compte 23 navires anglais, 1 norwégien, 1 allemand, 1 hollandais, 1 russe, 1 italien, 1 suédois, et seulement 2 misérables bateaux français, l'un de 97 tonneaux, se rendant à Cardiff, l'autre de 148 tonneaux, à destination de Gênes. N'est-ce pas déplorable, en vérité ? N'est-ce pas honteux pour notre amour-propre national ?

C'est pour remédier à cet état de choses que les Chambres ont récemment voté des primes à la construction et à la navigation. S'il faut dire toute notre pensée, nous considérons le remède comme insuffisant. Mais ce peut être là une erreur de notre part, et nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts que font en ce moment des esprits intelligents pour tirer de la loi actuelle le meilleur parti possible.

C'est à ce point de vue que se sont placés des personnages notables de notre département pour arriver à doter le port de Dunkerque de services maritimes battant pavillon national.

Tel a été le but que s'est proposé la réunion provoquée l'autre jour et présidée par M. le Préfet du Nord à la Chambre de Lille.

M. le Préfet nous a dit qu'il s'agissait en la circonstance de créer un service de vapeurs entre Dunkerque, Sidney et Melbourne.

M. Trystram a ajouté qu'il trouvait étrange que l'on eût choisi Marseille, pour port d'attache à la ligne Australienne sub-

---

Feuilleton du 27 Janvier

— 6 —

ÉLIANE

Par A. CRAVEN

III

Quoiqu'il fût près de neuf heures, les dernières heures du jour semblaient se confondre avec la clarté de la nuit, et on voyait encore très clair dans la salle d'études située au couchant et recevant la lumière du côté de la maison, devant laquelle s'étendait le jardin à une très longue distance. C'était une des localités devenues rares depuis lors, dont aucun *embellissement* de Paris n'avait troublé le repos. A cette heure le quartier, toujours paisible, était devenu tout à fait silencieux. Tous les bruits de la rue avaient cessé; et lorsque Eliane, au lieu d'allumer sa lumière, ouvrit la fenêtre, l'air embaumé par les lilas, les roses, les petits œillets qui bordaient les plates-bandes et mille autres parfums du printemps, remplirent la chambre. Pendant un instant elle se crut loin de la ville et du monde, et ramenée au lieu où elle avait passé son enfance. Les grands châtaigniers immobiles, dont pas un souffle d'air n'agitait le feuillage, se détachaient en masses sombres sur le ciel et ajoutaient à cette illusion, en lui rappelant ceux de l'avenue du vieux manoir qu'elle avait quitté sans retour, et pendant quelques instants elle demeura absorbée dans les souvenirs dont elle se reprocha, en ce jour, d'avoir pu se distraire si longtemps.

De la pièce où elle se trouvait on descendait, par quelques marches, sur une terrasse, au milieu de laquelle se trouvait le vaste perron qui conduisait au jardin. Elle couvrit sa tête d'un léger châle blanc et elle alla s'asseoir sur un siège d'où elle dominait le parterre rempli de fleurs, longé à droite et à gauche par les deux grandes allées de châtaigniers.

Elle demeura longtemps, regardant alternativement le ciel et le jardin. D'abord, sa pensée fut ramenée tout entière au passé. Elle revit encore une fois les scènes qui s'étaient accomplies sous ses yeux, à pareil jour, l'année précédente, et dont, quelques heures auparavant, elle avait raconté tous les détails à son cousin... Avec quel intérêt il l'avait écoutée ! Cher Raynald ! Quel bon cœur il a ! dit-elle presque tout haut. En tout que d'actions de grâces elle devait au Ciel pour l'avoir ainsi ramenée dans sa propre famille, et après le brisement de la seule affection qu'elle eût connue depuis son enfance, pour lui avoir rendu, à l'heure de son plus grand abandon, des liens si étroits et si doux ! Mais jusqu'à ce jour Raynald, ne lui avait paru que vif, instruit, intelligent. La veille au soir, ils avaient lu ensemble une page de poésie anglaise, et elle s'était aperçue avec plaisir qu'il parlait bien cette langue et admirait autant qu'elle les mêmes passages. Mais aujourd'hui il lui semblait que sa sympathie pour lui s'était accrue, et qu'il existait entre eux quelque chose de plus qu'un simple accord de goûts sur des sujets indifférents. Une foule de choses traversèrent son esprit avec cette rapidité de la pensée qui dépasse celle de l'éclair, des choses graves, élevées, intéressantes, dont elle aimerait à lui parler, comme elle parlait naguère à celui qui n'était plus. En vérité, c'était la première fois qu'elle rencontrait quelqu'un qui lui rappelait son grand-père.... Ici, elle interrompit sa rêverie et sourit malgré elle, car l'image de son cousin, dans l'éclat de sa brillante jeunesse, se dessina devant ses yeux, et elle comprit qu'il y avait dans cette comparaison quelque absurdité. Elle n'en poursuivit pas moins le cours de ses réflexions, et bientôt se mit à penser à Blanche. Mais cela la ramena vite à son frère : que penserait-il de ce que Blanche lui avait appris? Que dirait-il lorsqu'il saurait que ce « gros garçon » dont il avait parlé si légèrement à table, c'était l'homme choisi pour devenir l'époux de sa sœur, avant qu'elle l'eût jamais vu... Que dirait-il ?

Elle se leva, vint s'appuyer sur la balustrade et elle se plongea dans des réflexions toutes nouvelles, mais qui avaient cependant une certaine relations avec le passé.

Elle se souvint en ce moment que l'année précédente, elle avait vu un jour son grand-père recevoir une de ces invitations du voisinage qu'il refusait toujours. Celle-ci était pour un bal. Il avait dit devant la vieille gouvernante d'Eliane, qui avait l'air de regretter ce refus : « Il est inutile que ma petite fille fasse aucune connaissance dans ce pays où elle ne doit pas vivre. Ely est française, miss Milsand, quoique cela puisse vous contrarier; le nom qu'elle porte est un grand nom de France. C'est dans ce pays qu'elle ira bientôt s'établir, c'est là qu'elle doit vivre et, s'il plaît à Dieu, c'est là qu'elle se marera un jour, selon les coutumes de son pays, qui ne sont pas, me dit-on, en tout conformes à celles du nôtre. »

Eliane n'avait alors été frappée que d'une seule chose, dans cette réponse de son grand-père, c'était qu'il semblait parler d'une époque prochaine où elle serait privée de son appui, et elle avait quitté précipitamment la chambre pour qu'il ne vît pas qu'elle pleurait. Mais aujourd'hui le souvenir de ces paroles lui revint à la mémoire en même temps que celui de son entretien avec Blanche, et elle sentit battre son cœur avec une soudaine angoisse.

Ce que Blanche lui avait dit était-il réellement exact ? Etait-il possible, comme sa cousine le disait, en ayant l'air de le trouver tout simple, que l'on pût épouser un inconnu ? Etait-il vrai que d'être aimée d'avance et choisie par celui dont on doit devenir la femme, ce soit une chose rare, au point d'être regardée comme une fiction romanesque ? qu'aimer en retour avant de s'engager, ce soit une chimère non moins vaine ?... Serait-il possible enfin que ce fût pour l'y préparer que son grand-père l'avait empêchée avec tant de soin d'en connaître aucune autre ?

Arrivée à ce point de sa méditation, sa tête se releva, ses lèvres se serrèrent, et son visage prit une expression qui eût fort surpris ceux qui n'avaient remarqué jusque-là que la douceur de son regard et la gaieté de son sourire. Elle joignit fermement les mains et regardant le ciel, elle murmura tout bas : « O mon Dieu ! est-ce vraiment là votre loi ? »

En ce moment, Raynald et Malseigne, après avoir fumé leurs cigares presqu'en silence, revenaient lentement vers la maison, Malseigne parlait peu de son naturel, et il n'y avait pas lieu de remarquer qu'il fut plus silencieux que de coutume, tandis que Raynald, d'ordinaire bruyant, causant et expensif, dès qu'il se trouvait seul avec son ami, semblait visiblement préoccupé et soucieux.

— Qu'est-ce que cela ? s'écria tout d'un coup Malseigne. Là-bas... au bout de la terrasse. On croirait voir une apparition.

Raynald regarda un instant attentivement devant lui.

— C'est Eliane qui respire l'air du soir, dit-il, mais, en effet, d'ici avec ce voile blanc sur la tête, immobile à cette place, son aspect a quelque chose de surnaturel.

Ils firent quelque pas de plus et virent alors distinctement les traits de la jeune jeune fille, sans qu'elle pût même se douter de leur présence.

— Je ne sais si elle réfléchit ou si elle prie, dit à voix basse Malseigne, mais elle est bien belle ainsi. Ne la dérangeons pas, ce serait domnage.

Raynald ne répliqua pas. Ils retournèrent sur leurs pas et prirent une autre allée pour rentrer.

Chemin faisant, Malseigne dit :

— Pouvez-vous deviner pourquoi ce que j'ai dit de Monléon, à dîner, a semblé la troubler si fort.

— Non.

— Elle le connait donc ?

— Non.

— Vous en êtes sûr ?

— Oui, elle ne connait personne à Paris que ceux qui viennent chez ma mère.

— Mais n'aurait-il pas été en Angleterre, lui ?...

— Non, assurément non, répondit Raynald avec véhémence. Cela ne se peut pas, c'est là une chose impossible.

— Impossible que M. de Monléon, que nous ne connaissons pas, ait fait un voyage en Angleterre ? dit tranquillement M. de Malseigne, pourquoi cela ?

— Pourquoi ? Armand, vous m'impatientez. Evidemment je ne puis vous le dire, mais j'en suis sûr.

— En ce cas, cette émotion est bizarre.

— J'en conviens, elle est inexplicable. Mais demain j'en saurai la cause.

— Par quel moyen ?

— En la lui demandant.

Cela dit, les deux amis se donnèrent la main et se séparèrent, tandis qu'Eliane, sans se douter de l'effet qu'elle venait de produire et encore moins des conjectures dont sa physionomie trop mobile était la cause, rentrait dans sa chambre et fermait sa fenêtre.

Après avoir allumé sa lampe, elle s'assit près de la table, prit un livre et se disposa à passer son temps le mieux possible jusqu'au retour de sa cousine. Mais elle avait beau faire, elle était à la fois distraite et inquiète, et chaque fois qu'elle se demandait ce qui se passait en ce moment pour Blanche, les paroles de M. de Malseigne lui revenaient désagréablement à la mémoire. Un gros garçon à la barbe noire et au teint fleuri... Il lui semblait que ce type lui eût été odieux.

— Pauvre petite Blanche ! j'espère que, quoi qu'elle en dise, elle n'hésitera pas à dire non, s'il lui déplait trop... A sa place, ce qu'on nous en a dit là aurait suffi pour m'empêcher d'aller à cette entrevue. Que tout cela est étrange !...

Mais pour ne pas recommencer ses réflexions précédentes, elle ferma son livre et alla se mettre au piano. Elle était bonne musicienne, sa voix était belle, douce et pure, et les choses simples, telles que les romances, les ballades ou les cantiques pour lesquels le goût est plus nécessaire que l'art, elle les chantait dans une rare perfection.

Elle commença par fredonner, puis elle passa d'une mélodie à l'autre, jusqu'à ce qu'elle eût épuisé le répertoire des chants religieux et populaires qu'elle savait par cœur, et elle ne s'aperçut enfin que près de deux heures étaient écoulées, qu'en entendant la vieille horloge placée au-dessus de sa tête sonner onze heures.

(A suivre)